



Convocation juge des enfants assistante éducative

Par Aliciascmtr

Bonjour, je voulais voir si quelqu'un pouvait m'aider svp .. je suis en panique et surtout peur .. j'ai le père de ma fille qui a fait un signalement et j'ai été suivie par une assistante sociale et pmi pour une information préoccupante car ma fille quand elle était petite elle avait souvent les fesses brûlées cette situation et régler à l'heure actuelle .. l'assistante sociale m'a demandé à plusieurs reprises une tsf que j'ai refusé, aujourd'hui j'ai reçu une convocation des juges des enfants (assistante éducative) qu'est-ce que cela veut dire ? Je ne veux vraiment pas qu'on m'enlève mes enfants qui soit placés pouvez-vous m'aider svp

Par Isadore

Bonjour,

Le message n'est pas très clair, le juge n'est pas une assistante éducative.

On ne sait pas quel est le motif de la convocation. Il est possible que votre refus de l'aide proposée par l'assistante sociale en soit la cause.

Si une mesure de protection est nécessaire, le placement est l'ultime recours. Prioritairement on confiera les enfants à leur père s'il peut et accepte de s'en occuper le juge ordonnera un suivi social.

Quelle était la cause du problème de votre fille ? Un souci médical non soigné ?

Pourquoi avoir refusé les propositions de l'assistante sociale ?

Par kang74

Bonjour

On vous fait une proposition pour vous aider dans certaines difficultés qui ont été sûrement évoquées avec vous par une TISF à domicile .

[url=https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/technicien-technicienne-de-l-intervention-sociale-et-familiale]https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/technicien-technicienne-de-l-intervention-sociale-et-familiale[/url]

Vous refusez alors qu'ils en ont constaté le besoin .

Par de là, ce refus a amené une mesure judiciaire (donc pour le coup obligation de signalement de danger) qui vous impose cette TISF et qui permettra, justement, de s'assurer qu'il n'y a plus de difficultés globales.

Par votre refus, vous avez amené donc les services sociaux à prendre des mesures .

Et si vous persistez à ne pas collaborer au profit de votre enfant, ben il peut y avoir d'autres mesures .

Il serait dommage qu'on en arrive à un placement ...

Par Aliciascmtr

Si devant le juge j'accepte une tsf j'ai une chance que mes enfants ne soient pas placés ? J'ai vraiment peur de cela ..

Par Aliciascmtr

Pour faire cours .. ma fille avait des problèmes avec ses dents elle était souvent brûlée j'ai acheté le nécessaire pommade ect qu'à l'heure d'aujourd'hui elle n'a plus aucun souci, j'ai reçu une convocation sur laquelle ses dents

convocation : juge des enfants invité madame ***** a se rendre au palais de justice en son cabine étage numéro deux) en haut c'est également marquer affaire :***** (assistance éducative) et c'est tout .. il dise que je peux consulter le dossier en prenant rdv ..

Je veux juste savoir si il vont me placer mes enfants ou si il vont me mettre quelqu'un un éducateur ou tsf si j'accepte devant le juge

Par yapasdequoi

Bonjour,
On ne peut pas vous dire à l'avance. Il faut vous rendre à la convocation et vous saurez ce qui va suivre.

Vous pouvez aussi consulter un avocat.

Par Aliciascmtr

Bonjours j'ai déjà pris un avocat elle m'a demander la convocation pour consulter de dossier .. mais je voulais juste savoir si mes enfants allez être placer ou non ..

Par yapasdequoi

Sans boule de cristal, on ne peut pas vous dire.

Par Aliciascmtr

Je comprend ..

Par Aliciascmtr

J'ai demander de l'aide a des personnes pour me renseigner car beaucoup s'y connait dedans .. et des personnes ont peut être eu les mêmes situation que la mienne actuellement

Par yapasdequoi

Chaque cas est particulier et encore heureux : le juge examine tous les aspects du dossier avant de prendre sa décision.

Plus généralement : il arrive que les enfants soient placés, c'est une possibilité, on ne peut pas vous garantir que ça n'arrivera pas.

Mais votre avocat va faire son travail et donner les arguments au juge pour qu'il décide au mieux pour vous et vos enfants.

Par Isadore

Chaque situation est unique dans ce domaine. Ecoutez votre avocate, et surtout coopérez à ce que l'on vous demandera. Vous risquez d'entendre des choses peu agréables voire des reproches sur la manière dont vous vous occupez de vos enfants.

Sauf si votre avocate vous dit le contraire, il faudra accepter ces reproches et montrer que vous vous remettez en cause. Vous êtes au stade judiciaire où on ne vous propose plus, on impose. Le dossier est jugé assez préoccupant pour que la justice se penche dessus.

Plus vous serez coopérative, ouverte aux conseils et prête à admettre vos torts moins les chances de placement seront élevées. Votre refus répété de l'aide proposée a sans doute été un facteur déclencheur, et peut-être aussi la manière dont vous avez refusé.

Par Aliciascmtr

D'accord je vous remercie pour votre retour je vais être coopérative et accepter l'aide si le juge m'en propose pour mes enfants je ferai le nécessaire pour pas les perdre